



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 32 : Sécurité de l'aviation et mécanismes régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne

MISE EN ŒUVRE DU PROJET UE-AFRICA DE SÉCURITÉ AÉRIENNE (ASA) POUR LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (RSOO) – PERSPECTIVE ACTUELLE ET SUCCÈS

(Note présentée par la Commission Africaine de l'Aviation Civile [CAFAC] au nom des 54 États Africains²)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note présente les perspectives actuelles et les succès que le projet Union européenne – Sécurité dans l'aviation (EU- ASA) a eu un impact sur le continent africain, en particulier en ce qui concerne le renforcement des organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), des communautés économiques régionales (CER) et des programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP). Depuis son lancement, le projet ASA de l'UE a donné aux RSOO l'opportunité de renforcer leurs capacités techniques et leurs mécanismes internes pour les opérations des organisations régionales. À ce titre, le groupe d'États relevant des RSOO a bénéficié de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du projet ASA de l'UE. Il est évident que le projet a permis de répondre à divers besoins en fonction des priorités régionales. La note conclue que les RSOO, les CER et la CAFAC devraient continuer à collaborer avec l'AESA pour renforcer les capacités au sein des organisations régionales. En outre, la note exhorte l'UE et les partenaires à envisager une extension du projet au-delà de l'année 2023 afin de renforcer les capacités des RSOO, de la CAFAC, des CER et des activités de mise en œuvre qui n'ont pas été réalisées pendant la pandémie de COVID-19.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Sécurité et capacité et efficacité de la navigation aérienne
<i>Incidences financières :</i>	Élevée
<i>Références :</i>	Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité</i> , Partie B — <i>Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité</i>

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

1. INTRODUCTION

1.1 L'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) a lancé le projet UE- sécurité de l'aviation en Afrique (EU-ASA) avec le financement de l'Union européenne dans le but de renforcer la collaboration et l'environnement de coopération avec d'autres RSOO et COSCAP mondiaux. Le projet est financé par l'UE et est structuré pour renforcer les capacités des RSOO et des États membres dans le cadre des RSOO. Le lancement du projet a été réalisé et officialisé au cours de l'année 2019 et il devrait durer 36 mois à compter de septembre 2019 dans le cadre du contrat-cadre existant entre l'AESA et la Commission de l'Union européenne.

1.2 L'objectif spécifique est d'aider les États membres africains à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de Chicago en établissant un système efficace de supervision de la sécurité de l'aviation. Le projet a particulièrement adopté une approche régionale pour atteindre cet objectif spécifique.

1.3 Parmi les organes clés du mécanisme de lancement, de la mise en œuvre et du suivi du projet, figurent l'Union africaine (UA) et la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC). Ces deux organes ont été indispensables pour réunir le RSOO, les CER et les COSCAP pour la mise en œuvre du projet. Par le biais de divers forums et mécanismes de coopération, l'UA et la CAFAC ont continué d'apporter leur soutien à la réalisation des objectifs stratégiques ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de l'avancement du projet sur la base d'une évaluation globale des performances sur une période donnée.

1.4 Les domaines de résultats clés (KRA) du projet ont été identifiés pour traiter les domaines qui devraient produire des impacts positifs directs au profit de la compétence organisationnelle des RSOO pour soutenir leur groupe respectif d'États

- a) KRA 1 : Les RSOO sont renforcés ;
- b) KRA 2 : L'environnement réglementaire de supervision de la sécurité est amélioré ;
- c) KRA 3 : Amélioration de la supervision de la sécurité ;
- d) KRA 4 : La collecte et l'analyse des données de sécurité sont mises en œuvre.

1.5 Ces domaines de résultats clés ont été identifiés dans le but de répondre aux besoins des organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), des communautés économiques régionales (CER) et du COSCAPS. Un certain nombre d'activités connexes ont été identifiées, planifiées et mises en œuvre sur la base de contrats-cadres annuels entre la Commission européenne et l'AESA.

2. DISCUSSION

2.1 Au cours de la période précédant la COVID-19, les RSOO du continent africain ont développé des activités de projet en coopération et validation de l'AESA qui conviennent à l'environnement de la sous-région. Les activités étaient alignées sur les KRA et devaient avoir un impact direct sur l'État africain grâce au renforcement des RSOO, des CER et des COSCAP. Ayant reconnu les priorités des contextes régionaux et sous-régionaux, les sous-projets planifiés et mis en œuvre et finalement évalués selon les mécanismes suivants qui comprennent :

- a) **Comité de pilotage du projet (PSC)** – Dans le cadre du PSC, une délégation de haut niveau de l'équipe du comité de pilotage du projet de l'AESA, de l'UA, de la CAFAC, des RSOO, des CER et des COSCAP se réunit périodiquement pour évaluer le niveau

de mise en œuvre du projet, communiquer sur les perspectives actuelles et futures de l'UE et effectuer une évaluation conjointe des succès et des défis à relever pour une stratégie d'amélioration continue. Toutefois, ce forum permet d'effectuer des examens de l'état d'avancement des projets et de parvenir à un accord mutuel entre l'AECA et l'UA ;

- b) **Forum annuel sur la mise en œuvre des projets** – Les forums annuels entre l'AESA et les organisations régionales fournissent une plateforme sur laquelle l'AESA communique avec les RSOO sur le futur contrat-cadre prévu, le financement qui peut être disponible auprès de la Commission européenne pour financer le projet et les projections d'activités pour le contrat-cadre suivant ;
- c) **Réunions des organisations régionales** – Lors de l'évaluation du projet, les parties ont convenu d'établir des réunions des organisations régionales pour permettre aux RSOO, aux CER et aux COSCAP de contribuer et d'évaluer les besoins, les progrès et les défis qui nécessitent de la polyvalence dans l'exécution des projets sur la base des principes de mise en œuvre du projet. Les organisations régionales bénéficiaires ont indiqué que ces réunions interactives étaient importantes pour apporter des améliorations périodiques qui pourraient s'avérer nécessaires.

2.2 Parmi les organisations régionales bénéficiaires du continent africain figurent :

- a) La COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE (CAFAC) ;
- b) L'Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) ;
- c) L'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC) fonctionnant actuellement sous le nom d'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) ;
- d) L'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) ;
- e) L'Organisation de Supervision de la Sécurité de l'Aviation du groupe de l'Accord de Banjul (BAGASOO) ;
- f) L'Organisation de Supervision de la Sécurité de l'Aviation Civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CASSOA)
- g) Organisation Intérimaire de la Sécurité de l'Aviation de la SADC (iSASO).

2.3 Dans le cadre du projet UE-ASA, les organisations régionales africaines de la supervision de la sécurité ont mis en place un mécanisme de coopération solide en échangeant des données d'expérience et des compétences en matière de pratiques organisationnelles et opérationnelles des RSOO, y compris le partage et l'échange de documents techniques. Il s'agit d'une réalisation démontrable dans le cadre de la plateforme coopérative RSOO (RSOO-CP) qui a été administrée avec succès par le siège de l'OACI et l'AESA dans le cadre de la déclaration d'Ezulwini sur l'établissement d'une plateforme coopérative entre les RSOO.

3. CONCLUSION

3.1 Le lancement, la planification et la mise en œuvre du projet ASA de l'UE ont donné l'occasion aux RSOO de renforcer leurs capacités techniques et leurs mécanismes internes pour les opérations des organisations régionales. De son côté, le groupe d'États relevant de ces RSOO a bénéficié de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du projet ASA de l'UE. Les réalisations sont les suivantes :

- a) élaboration des politiques et des procédures opérationnelles des RSOO ;
- b) soutien à l'établissement de systèmes de gestion de la qualité (QMS) conformément à la norme ISO 90001 ;
- c) Élaboration et révision de la réglementation régionale de l'aviation civile ;
- d) Élaboration et examen du matériel d'orientation technique régional de l'aviation civile ;
- e) Formation au renforcement des capacités dans divers domaines liés à la sécurité ;
- f) Assistance technique d'experts de l'UE (AESA) dans divers domaines de la sécurité.

3.2 Il est évident que les RSOO, les CER et la CAFAC devraient continuer à travailler avec l'AESA pour renforcer les capacités au sein des organisations régionales afin d'acquérir et de maintenir la pertinence et l'efficacité vis-à-vis du groupe d'États respectif.

3.3 A la lumière de ce qui précède, l'AESA est invitée à prolonger le projet au-delà de 2023 afin de mettre en œuvre la prochaine phase d'activités dont les RSOO africains peuvent bénéficier. Il est évident que la période COVID-19 a causé un certain désarroi contre les KRA et les objectifs prévus. Cela nécessite d'envisager une extension des activités au-delà de 2023 et d'offrir ainsi une coopération continue entre l'Union africaine (UA), les RSOO et l'Union Européenne.

4. RECOMMANDATION

4.1 L'Assemblée est priée de :

- a) prendre note de la perspective, du cadre et des réalisations du projet UE-ASA ;
- b) encourager les RSOOs à envisager la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les capacités organisationnelles afin d'aider directement leur groupe d'États à améliorer la mise en œuvre efficace du système de supervision de la sécurité ;
- c) demander instamment à l'Union européenne d'envisager la prolongation du projet UE-ASA au-delà de 2023 afin de mettre en œuvre les objectifs en suspens et en évolution qui ont été affectés au cours de la période COVID-19 et d'atteindre ainsi les domaines de résultats clés prévus.